



Nombre de conseillers..... 17
En exercice..... 15
Présents à la séance..... 12
Pouvoirs..... 03
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020**

**2020-006 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019**

Le 4 mars 2020 à 15 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Aurélie MANTEL, Vice- Présidente, suite à la convocation faite le 24 février 2020

Présents : Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Marie-Laure HODE, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES

Pouvoirs : Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER

Excusés :

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Morsa, Directrice Générale des Services, a été désignée pour remplir ces fonctions.

2020-006 **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal du CCAS présenté par le comptable public,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2019, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 13 pour (Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER) et 1 abstention (Madame Marie-Laure HODE)

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal du CCAS pour l'année 2019, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre.

Section de fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	Réalisé 2019
011	Charge à caractère général	129.837,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	938.367,94
65	Autres charges de gestion courante	276.579,70
65	Dont subvention au MAD	242.000,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opération ordre transfert entre section	2.626,60
Total des dépenses de fonctionnement		1.347.411,27
Chapitre	Recettes	Réalisé 2019
013	Atténuation de charges	3.990,47
70	Produits des services, des domaines et ventes	75.375,52
74	Dotations, subventions et participations	1.326.035,86
75	Autres produits de gestion courante	1,07
77	Produits exceptionnels	3.007,14
002	Excédent de fonctionnement 2018	44.217,36
Total des recettes de fonctionnement		1.452.627,42

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Section d'investissement			
Chapitre	Dépenses	Réalisé 2019	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3.445,79	570,49
27	Autres immobilisations financières		0,00
Total des dépenses d'investissement		3.445,79	570,49
Chapitre	Recettes	Réalisé 2019	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	405,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
040	Opération ordre transfert entre section	2.626,60	0,00
001	Excédent d'investissement 2018	107.564,78	
Total des recettes d'investissement		110.596,38	0,00
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		570,49 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019		105.216,15 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2019		107.150,59 €	
Résultat global de clôture 2019		212.366,74 €	

Article 2 : Arrête le résultat global de clôture à la somme de 212.366,74 € qui se répartit à raison de 105.216,15 € en section de fonctionnement et 107.150,59 € en section d'investissement.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

- 570,49 € en dépenses d'investissement

Article 4 : Reconnaît la sincérité des rattachements :

- 13.237,35 € en dépenses de fonctionnement.
- 34.518,00 € en recettes de fonctionnement.

Article 5 : Adopte le compte administratif 2019 du budget principal du CCAS et ses annexes.

Annexe 1 : Compte administratif 2019 du budget principal du CCAS

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 mars 2020.




M. Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.